



# Assemblée générale

## AG/PAL/1100

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### **LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN PROFONDÉMENT ALARMÉ PAR LA SITUATION HUMANITAIRE DANS LA BANDE DE GAZA**

(Adapté de l'anglais)

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se dit, vendredi, profondément alarmé par la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

Dans un communiqué publié vendredi 14 novembre à New York, le Bureau condamne sans réserve la décision prise par Israël de fermer sa frontière avec la bande de Gaza, empêchant ainsi la livraison d'une assistance humanitaire essentielle, y compris en nourriture, carburant et fournitures médicales. Les institutions des Nations Unies sur le terrain, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont averti que l'étroit contrôle mis en place par les autorités israéliennes a abouti à la suspension d'une aide alimentaire à 750 000 résidents de Gaza, dont les entrepôts sont vides. En outre, du fait de la suspension de l'alimentation en carburant, des coupures d'électricité ont affecté diverses zones de Gaza, y compris des hôpitaux et de nombreuses maisons.

Une telle action de la part d'Israël est assimilable à une punition collective et constitue une violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ajoute le communiqué. Le Bureau appelle le Gouvernement israélien à lever immédiatement son blocus et à autoriser le passage vers la bande de Gaza de l'aide humanitaire. Il rappelle à Israël, dans les termes les plus fermes, qu'en tant que puissance occupante, elle a, en application de la quatrième Convention de Genève, la responsabilité de protéger et d'assurer le bien-être de la population civile dans les territoires occupés.

Le Bureau se dit, en outre, alarmé par la reprise de la violence dans la bande de Gaza. Les récentes attaques à la roquette contre Israël et les attaques aériennes israéliennes contre Gaza ont mis fin à une période de calme de cinq mois et risquent de rallumer le cycle des violences et de menacer le processus de paix, affirme le Bureau qui appelle à la cessation des hostilités de part et d'autre.

Le Bureau du Comité insiste sur la responsabilité permanente des Nations Unies concernant la question de Palestine jusqu'à ce que tous les aspects soient réglés, conformément au droit international. Il appelle la communauté internationale à agir d'urgence pour faire avancer, de manière décisive, le processus de paix en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine par la création d'un État palestinien souverain et viable sur la base des frontières de 1967. Un tel règlement devrait reposer notamment sur les résolutions 242, 338, 1397 et 1515 du Conseil de sécurité, conclut le communiqué.

\* \* \* \* \*

À l'intention des organes d'information • Document non officiel